

Résidence Les Tilleuls

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

3 allée des Tilleuls - 34490 MURVIEL-LES-BEZIERS

☎ 04.67.76.80.80 - 📠 04.67.37.92.64 - E-Mail : foyer.lestilleuls@wanadoo.fr

CONVOCAATION

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du CCAS de Murviel-lès-Béziers qui aura lieu :

Le jeudi 04 avril 2024
à 17 h 30
à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie

ORDRE DU JOUR :

- État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2023 : Activité, Compte de Résultat Principal, Bilan Financier et affectation des résultats d'exploitation,
- Tarification « EHPAD LES TILLEULS » 2024,
- Retour sur la visite du Directeur Départemental de l'ARS,
- Mission inspection contrôle de l'ARS,
- Fin d'exercice CPOM 2018/2023, validation AGGIR Pathos,
- Perspective de la coordination médicale,
- Prise de fonction IDEC,
- Perspectives et travaux d'aménagement 2024,
- Délibérations : État réalisé des Recettes et des Dépenses 2023 (affectation des résultats d'exploitation 2023, section d'investissement, analyse financière), Tableau de l'effectif, ...
- Questions diverses

Je compte sur votre présence et vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A Murviel-Lès-Béziers, le 25 mars 2024

Le Président du C.C.A.S.

Sylvain HAGER



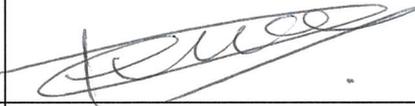
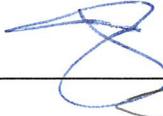
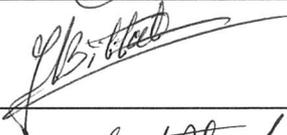
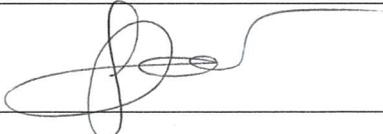
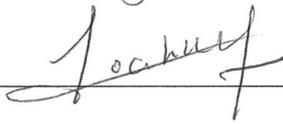
✂

Je, soussigné(e) membre du CCAS de MURVIEL LES BEZIERS, empêché(e) d'assister à la séance du Conseil d'Administration du _____ déclare donner pouvoir à :

Mr, Mme _____ pour voter en mon nom au cours de la dite séance. Signature :

REUNION CCAS DU 04 AVRIL 2024

MEMBRES DU CCAS

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
HAGER Sylvain	
GIL Martine	
JARLET Alain	
GARCIA Sylvie	
BLASI Frédéric	
DURANDEU Rémy	
PAMBRUN Benoît	
BATALLO Alain	
BELTRAN Josiane	
BELTRAN Gabriel	
ESPEROU Danièle	
ETIENNE Norbert	
BILLAT Jeanne	
GASET Roland	
SOULIER Emmanuelle	
OCCHUIZZI Simone	

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MURVIEL-LES-BEZIERS**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération N°2/2024

OBJET : EHPAD "les Tilleuls" / ERRD 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Murviel-Lès-Béziers s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER.

Présents : Mesdames BELTRAN Josiane, BILLAT Jeanne, ESPEROU Danièle, GIL Martine, OCCHUIZZI Simone, SOULIER Emmanuelle.

Messieurs BATALLO Alain, BELTRAN Gabriel, BLASI Frédéric, DURANDEU Rémy, ETIENNE Norbert, GASET Roland, HAGER Sylvain, JARLET Alain.

Excusés : Madame GARCIA Sylvie, Monsieur PAMBRUN Benoît.

Secrétaire de séance : Monsieur JARLET Alain

Monsieur le Président présente à l'assemblée les nouvelles modalités de gestion de l'EHPAD « Les Tilleuls ».

La Loi N°2015-1776 du 28 décembre 2015 dite d'Adaptation de la Société au Vieillessement est venue renforcer l'utilisation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens qui remplacent les Conventions Tripartites. Le CPOM de l'EHPAD « Les Tilleuls » a été signé le 21/12/2018. Cette loi est également venue initier la mise en place des État Réalisé des Recettes et des Dépenses en remplacement du Compte Administratif, afin de constater les résultats au terme chaque exercice.

Considérant le périmètre budgétaire déterminé par les services de la tarification du Conseil Départemental de l'Hérault, et l'Agence Régionale de Santé Occitanie (Délégation Territoriale de l'Hérault), l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 2023 a été élaboré et communiqué à échéance du 30/04/2024. L'État Réalisé des Recettes et de Dépenses a été validé par les autorités de contrôle et de tarification.

Les membres du Conseil d'Administration réunis sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER, Maire, Président du Centre Communal d'Actions Sociale délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur BATIGNE Philippe, Directeur de l'EHPAD "les Tilleuls", après s'être fait présenter l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses 2023 et les Décisions Modificatives intervenues durant l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2023, lequel est présenté de manière synthétique ci-dessous :

Compte de Résultat Principal consolidé 2023 :

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUES	REALISEES	
G1 : Charges afférentes à l'exploitation courante	382 291,00 €	413 870,61 €	2 521 116,39 €	2 654 634,10 €	G1 : Produits de la tarification
G2 : Charges afférentes au personnel	2 149 935,74 €	2 115 036,69 €	187 686,00 €	227 334,82 €	G2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
G3 : Charges afférentes à la structure	311 536,03 €	313 363,60 €	3 512,63 €	13 571,96 €	G3 : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables
Total des charges	2 843 762,77 €	2 842 270,90 €	2 712 315,02 €	2 895 540,88 €	Total des produits
Résultat comptable excédentaire	0,00 €	53 269,98 €	131 447,75 €	- €	Résultat comptable déficitaire
Total équilibré des comptes de résultat	2 843 762,77 €	2 895 540,88 €	2 843 762,77 €	2 895 540,88 €	Total équilibré des comptes de résultat

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/24



ID : 034-263400582-20240404-2_2024-DE

Détermination du Fonds de Roulements au 31 décembre 2023 :

BIENS	N-1	N	FINANCEMENTS	N-1	N
Biens stables	3 857 797,37 €	4 030 338,13 €	Financements stables	5 054 579,34 €	5 269 373,43 €
Fonds de Roulement d'Investissement négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de Roulement d'Investissement positif	1 196 781,97 €	1 239 035,30 €
Actifs stables d'exploitation	0,00 €	0,00 €	Financements stables d'exploitation	1 298 379,08 €	1 278 269,98 €
Fonds de Roulement d'Exploitation négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de Roulement d'Exploitation positif	1 298 379,08 €	1 278 269,98 €
Fonds de Roulement Net Global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de Roulement Net Global positif	2 495 161,05 €	2 517 305,28 €
Valeurs d'exploitation	236 563,63 €	236 521,80 €	Dettes d'exploitation	65 984,17 €	128 044,56 €
Besoin en Fonds de Roulement	170 579,46€	108 477,24 €	Excédent de Financement d'Exploitation	0,00 €	
Liquidités	2 324 581,59 €	2 408 828,04 €	Financements à court terme	0,00 €	
Trésorerie positive	2 324 581,59 €	2 408 828,04 €	Trésorerie négative	0,00 €	
TOTAL DES BIENS	6 418 942,59 €	6 675 687,97 €	TOTAL DES FINANCEMENTS	6 418 942,59 €	6 675 687,97 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/02/24

ID : 034-263400582-20240404-2_2024-DE



Détermination et affectation des résultats 2023 :

	N° de compte	Compte	EHPAD 34 078 75 30		Total
			Soins et Dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 – classe 7	12	Excédent	25 786,48 €	27 483,50 €	53 269,98 €
		Déficit			0,00 €
RESULTAT A AFFECTER	Résultat administratif		25 786,48 € <small>(S : -31 971,44 € ; D : 57 757,92 €)</small>	27 483,50 €	53 269,98 €

Réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement	8 286,48 € <small>(D : 8 286,48 €)</small>	9 983,50 €	18 269,98 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du Besoin en Fonds de Roulement (Réserve de Trésorerie)	- €	17 500,00 €	17 500,00 €
	10686	Compensation des déficits d'exploitation	17 500,00 € <small>(D : 17 500,00 €)</small>	- €	17 500,00 €
	10687	Compensation des charges d'amortissement	- €	- €	0,00 €
Report à nouveau	110	Excédent affecté en report à nouveau excédentaire	-	-	0,00 €
	119	Report à nouveau déficitaire	-	-	

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/02/24

ID : 034-263400582-20240404-2_2024-DE



Suivi de l'affectation des résultats :

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31/12 N (incluant l'affectation des résultats N-1)	Mouvements au titre de l'exercice N (affectés en N+1)	Solde du compte au 31/12 N+1 (incluant l'affectation des résultats N)
10682	Réserves affectées à l'investissement	1 411 801,24 € (H:807 772,79 € ; D:92 887,99 € ; S:511 140,44 €)	18 269,98 € (H : 9 983,50 € ; D : 8 286,48 €)	1 430 071,22 € (H:817 756,29€ ; D:101 174,47€ ; S:511 140,44€)
10685	Excédents affectés à la couverture du BFR (Réserves de Trésorerie)	150 000,00 € (H:150 000 €)	17 500,00 € (H :17 500 €)	167 500,00 € (H:167 500€)
10686	Compensation des déficits d'exploitation	800 000,00€ (H:341 896,66 € ; S:339 967,77 € ; D:118 135,52 €)	17 500,00 € (D :17 500 €)	817 500,00 € (H:341 896,66€ ; D : 135 635,20€ ; S:339 967,77€)

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Mr le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer et se retire.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé du Président, désigne Mme GIL Martine pour président et proposer le vote de l'ERRD, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** l'ensemble des composantes de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 2023 de l'EHPAD "Les Tilleuls".

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Secrétaire de séance :



Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 19/04/24
ID : 034-263400582-20240404-2_2024-DE

Fait et délibéré le jour, mois et an susdit

Le Président désigné



Martine GIL

DEPARTEMENT de l'HERAULT
Arrondissement de Béziers

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 19/04/24
ID : 034-263400582-20240404-3_2024-DE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MURVIEL-LES-BEZIERS**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération N° 3/2024

OBJET : EHPAD "les Tilleuls" / ERRD 2023 : Détermination et Affectation des résultats d'exploitation.

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Murviel-Lès-Béziers s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER.

Présents : Mesdames BELTRAN Josiane, BILLAT Jeanne, ESPEROU Danièle, GIL Martine, OCCHUIZZI Simone, SOULIER Emmanuelle.

Messieurs BATALLO Alain, BELTRAN Gabriel, BLASI Frédéric, DURANDEU Rémy, ETIENNE Norbert, GASET Roland, HAGER Sylvain, JARLET Alain.

Excusés : Madame GARCIA Sylvie, Monsieur PAMBRUN Benoît.

Secrétaire de séance : Monsieur JARLET Alain

Après s'être fait présenter l'État des Prévisions des Recettes et des Dépenses 2023 et les Décisions Modificatives de crédits intervenues, considérant la bonne administration des finances de l'EHPAD « Les Tilleuls » au cours de l'exercice 2023, Monsieur le Président propose à l'appui des éléments comptables présentés aux membres du Conseil d'Administration d'opérer à la détermination et l'affectation suivantes des résultats d'exploitation.

L'analyse de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses permet de constater au terme de l'exercice 2023 les résultats d'exploitation suivants :

- **Hébergement (excédent) : + 27 483,50 €.**
- **Dépendance (excédent) : + 57 757,92 €.**
- **Soins (déficit) : - 31 971,44 €.**

Programme Hébergement :

Monsieur le Président propose l'affectation de l'excédent de la section tarifaire **Hébergement** de la façon suivante:

- **+ 9 983,50 € en Réserves affectées à l'Investissement (10682),**
- **+ 17 500,00 € en Réserves d'excédents affectés à la couverture du Besoin en Fonds de Roulement (10685).**

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/24

ID : 034-263400582-20240404-3_2024-DE



Programmes Dépendance et Soins :

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat consolidé des sections tarifaires

Dépendance et Soins de la façon suivante:

- + 8 286,48 € en Réserves affectées à l'Investissement (10682),
- + 17 500,00 € en Réserves pour compensation des déficits d'exploitation (10686).

Compte de Résultat Principal consolidé :

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
G1 : Charges afférentes à l'exploitation courante	382 291,00 €	413 870,61 €	2 521 116,39 €	2 654 634,10 €	G1 : Produits de la tarification
G2 : Charges afférentes au personnel	2 149 935,74 €	2 115 036,69 €	187 686,00 €	227 334,82 €	G2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
G3 : Charges afférentes à la structure	311 536,03 €	313 363 €	3 512,63 €	13 571,96 €	G3 : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables
Total des charges	2 843 762,77 €	2 842 270,90 €	2 712 315,02 €	2 895 540,88 €	Total des produits
Résultat comptable excédentaire	0,00 €	53 269,98 €	131 447,75 €	0,00 €	Résultat comptable déficitaire
Total équilibré des comptes de résultat	2 843 762,77 €	2 895 540,88 €	2 843 762,77 €	2 895 540,88 €	Total équilibré des comptes de résultat

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/24



ID : 034-263400582-20240404-3_2024-DE

Détermination et affectation des résultats :

	N° de compte	Compte	EHPAD 34 078 75 30		Total
			Soins et Dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 – classe 7	12	Excédent	25 786,48 €	27 483,50 €	53 269,98 €
		Déficit			0,00 €
RESULTAT A AFFECTER	Résultat administratif		25 786,48 €	27 483,50 €	53 269,98 €

Réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement	8 286,48 €	9 983,50 €	18 269,98€
	10685	Excédents affectés à la couverture du Besoin en Fonds de Roulement (Réserve de Trésorerie)	- €	17 500,00 €	17 500,00 €
	10686	Compensation des déficits d'exploitation	17 500,00 €	- €	17 500,00 €
	10687	Compensation des charges d'amortissement	- €	- €	0,00 €
Report à nouveau	110	Excédent affecté en report à nouveau excédentaire	- €	- €	0,00 €
	119	Report à nouveau déficitaire	- €	- €	0,00 €

Suivi de l'affectation des résultats :

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31/12 N (incluant l'affectation des résultats N-1)	Mouvements au titre de l'exercice N (affectés en N+1)	Solde du compte au 31/12 N+1 (incluant l'affectation des résultats N)
10682	Réserves affectées à l'investissement	1 411 801,24 € <small>(H : 807 772,79 € ; D : 92 887,99 € ; S : 511 140,44 €)</small>	18 269,98 € <small>(H : 9 983,50 € ; D : 8 286,48 €)</small>	1 430 071,22 € <small>(H : 817 756,29 € ; D : 101 174,47 € ; S : 511 140,44 €)</small>
10685	Excédents affectés à la couverture du BFR (Réserves de Trésorerie)	150 000,00 € <small>(H : 150 000 €)</small>	17 500,00 € <small>(H : 17 500,00 €)</small>	167 500,00 € <small>(H : 167 500,00 €)</small>
10686	Compensation des déficits d'exploitation	800 000,00€ <small>(H : 341 896,66 € ; S : 339 967,77 € ; D : 118 135,52 €)</small>	17 500,00 € <small>(D : 17 500,00 €)</small>	817 500,00 € <small>(H : 341 896,66 € ; D : 135 635,20 € ; S : 339 967,77 €)</small>

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/24

ID : 034-263400582-20240404-3_2024-DE



Mr le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir
Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé du Président
pour présider et proposer le vote de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2023 sur la
détermination et l'affectation des résultats et après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité des
membres présents les propositions de monsieur le Président.

Le Président :

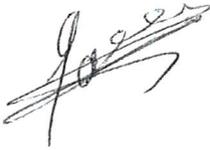
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 4/04/2024

Le Président désigné
de Murviel-lès-Béziers,


Martine GIL

Secrétaire de séance :



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MURVIEL-LES-BEZIERS**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération N° 4/2024

OBJET : EHPAD "les Tilleuls" / Modification du tableau de l'effectif.

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Murviel-Lès-Béziers s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER.

Présents : Mesdames BELTRAN Josiane, BILLAT Jeanne, ESPEROU Danièle, GIL Martine, OCCHUIZZI Simone, SOULIER Emmanuelle.

Messieurs BATALLO Alain, BELTRAN Gabriel, BLASI Frédéric, DURANDEU Rémy, ETIENNE Norbert, GASET Roland, HAGER Sylvain, JARLET Alain.

Excusés : Madame GARCIA Sylvie, Monsieur PAMBRUN Benoît.

Secrétaire de séance : Madame GIL Martine

La Loi N°2015-1776 du 28 décembre 2015 dite d'Adaptation de la Société au Vieillessement est venue renforcer l'utilisation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens qui remplaceront à terme les Conventions Tripartites. Par ailleurs, elle est venue initier la mise en place des EPRD (État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses).

Le Décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, est venu opérer réforme de la tarification.

Le CPOM de l'EHPAD « Les Tilleuls » a été signé le 21/12/2018. Considérant le périmètre budgétaire déterminé par les services de la tarification du Conseil Départemental de l'Hérault, et l'Agence Régionale de Santé Occitanie (Délégation Territoriale de l'Hérault).

L'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 2024 sera produit et communiqué à échéance réglementaire du 30/06/2024.

Le Tableau Prévisionnel des Effectifs Rémunérés pour l'exercice 2024 présentera un effectif permanent de 41,04 E.T.P, et sera composé de la manière suivante : Administratif : 3,7 E.T.P, Services généraux : 5,28 E.T.P, Animation : 1 E.T.P, Agents de service : 10,19 E.T.P, Aides-soignants : 15,37 E.T.P, Psychologue : 0,3 E.T.P, Infirmière : 4 E.T.P, Médecin coordonnateur : 0,4 E.T.P et 0,8 E.T.P de cadre de santé.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/24



ID : 034-263400582-20240404-4_2024-DE

Considérant, l'effectif prévisionnel arrêté dans le cadre de l'EPRD 2024, le tableau de l'effectif de l'EHPAD « Les Tilleuls » est modifié comme suit :

<u>PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE A TEMPS COMPLET</u>	Poste (Pourvu)	E.T.P	ETP pourvu
• Attaché principal Territorial (PB)	1	1	1
• Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe (NM)	1	1	1
• Adjoint administratif (PR, IP)	2	2	2 (1,7+0,3)
• Agent de maîtrise principal (PP)	1	1	1
• animateur Territorial (VY (tpa))	1	1	0,8
• Agent social principal de 1 ^{ère} classe (NB)	1	1	1
• Agent social (BL, CS)	2	2	2
• Infirmier territorial en soins généraux (SC, GI (idec tpa), NS (cp), OL (ppr))	4 (2)	4	1,8
• Aide-soignant de classe supérieure (CC, JMM)	2	2	2
• Aide-soignant de classe normale (LT)	1	1	1
	16 (14)	16	13,6
<u>PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE A TEMPS NON COMPLET</u>			
• Aide-soignant de classe supérieure 30h / 35 heures (FW)	1	0,857	0,857
• Aide-soignant de classe supérieure 26h15 / 35 heures (M-T F, SL)	2	1,5	1,5
• Aide-soignant de classe normale 26h15 / 35 heures (ML)	1	0,75	0,75
• Agent social (FFAS) 26h15 / 35 heures (JG)	1	0,75	0,75
• Agent social 24h30 / 35 heures (SD/AT, VDF, PV, BN(cm), AB (dep))	5 (3)	3,5	2,1
• Agent social 18h / 35 heures (MC (dcp))	1 (0)	0,514	0
	11 (8)	7,871	5,957
<u>PERSONNEL CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET</u>			
• Médecin hors classe 14h / 35 heures (RB)	1	0,4	0,4
• Aide-soignant de classe normale 26h15 / 35 heures (LG, ID, OB, -)	4 (3)	3	3
• Agent social 26h15 / 35 heures (FFAS) - (DE, HS, DA, MG, - /PV,SS)	5	3,75	3,75
• Agent social 24h30 / 35 heures (SD, MC, O EN, SS, DS*, MC*)	6	4,2	4,2

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/24

Berser
Levruit

ID : 034-263400582-20240404-4_2024-DE

• Adjoint technique 26h15 / 35 heures (EG)	1	0,75	0,75
• Adjoint technique 24h30 / 35 heures (AT, CV)	2	1,4	1,4
• Agent social 24h30 / 35 heures (SL, CB)	2	1,4	1,4
• Psychologue territorial de classe normale 10h30 / 35 heures (ER)	1	0,3	0,3
	22 (21)	15,2	15,2
<u>PERSONNEL CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT A TEMPS COMPLET</u>			
• Infirmier territorial en soins généraux (EC, VC, CB)	3	3	3
	3 (3)	3	3
<u>PERSONNEL CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT A TEMPS NON COMPLET</u>			
• Aide-soignant de classe normale 20h / 35 heures (MNB)	1	0,571	0,571
• Aide-soignant de classe normale 26h25 / 35 heures	1 (0)	0,75	0,75
• Aide-soignant de classe normale 15h30 / 35 heures	1 (0)	0,442	0,442
• animateur Territorial 7h / 35 heures (Rempl (VY (tpa)))	1 (0)	0,2	0,2
• Agent social 24h30 / 35 heures (MC)	1	0,7	0,7
• Agent social 6h39 / 35 heures (ASH CF!)	1	0,19	0,19
• Agent social 15h03 / 35 heures (SG / -)	1 (0)	0,43	0,43
	7 (3)	3,283	3,283
	58 (49)	41,759	41,04

(*) : Emploi-aidé : Parcours Emploi Compétences;

Effectif en présence au TPER 2024 : Administratif : 3,7 E.T.P., Services généraux : 5,28 E.T.P., Animation : 1 E.T.P., Agents de service : 10,19 E.T.P., Aides-soignants : 15,37 E.T.P., Psychologue : 0,3 E.T.P., Infirmière : 4 E.T.P., Infirmière coordonnatrice : 0,8 E.T.P., Médecin coordonnateur : 0,4 E.T.P. = 41,04 Équivalents Temps Plein.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Murviel-Lès-Béziers après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité des membres présents les propositions de Monsieur le Président portant sur le tableau de l'effectif de l'EHPAD « Les Tilleuls ».

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président du CCAS de Murviel-lès-Béziers,

Sylvain HAGER

Secrétaire de séance :



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/24

ID : 034-263400582-20240404-5_2024-DE



DEPARTEMENT de l'HERAULT

Arrondissement de Béziers

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MURVIEL-LES-BEZIERS**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération N° 5/2024

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2023 EHPAD Les Tilleuls / CCAS de Murviel-Lès-Béziers.

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Murviel-Lès-Béziers s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER.

Présents : Mesdames BELTRAN Josiane, BILLAT Jeanne, ESPEROU Danièle, GIL Martine, OCCHUIZZI Simone, SOULIER Emmanuelle.

Messieurs BATALLO Alain, BELTRAN Gabriel, BLASI Frédéric, DURANDEU Rémy, ETIENNE Norbert, GASET Roland, HAGER Sylvain, JARLET Alain.

Excusés : Madame GARCIA Sylvie, Monsieur PAMBRUN Benoît.

Secrétaire de séance : Madame GIL Martine

Vu le compte de gestion relatif à l'exercice 2023 dressé par Monsieur Patrick RICARD, Chef du Service de Gestion Comptable de Béziers (Direction Générale des finances Publiques) qui sera après approbation et signature présenté à la Chambre Régionale des Comptes, **Monsieur le Président informe** l'assemblée de la conformité des écritures comptables au compte administratif de l'EHPAD « Les Tilleuls », et déclare qu'il y aurait lieu de l'approuver, le Président demande ensuite au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Murviel-Lès-Béziers, après avoir entendu l'exposé du Président, **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2023 de l'EHPAD « Les Tilleuls ».

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président du CCAS de Murviel-lès-Béziers,



Sylvain HAGER

Secrétaire de séance :

DEPARTEMENT de l'HERAULT
Arrondissement de Béziers

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MURVIEL-LES-BEZIERS**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération N° 6/2024

OBJET : EHPAD "les Tilleuls" / Tarifs 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Murviel-Lès-Béziers s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER.

Présents : Mesdames BELTRAN Josiane, BILLAT Jeanne, ESPEROU Danièle, GIL Martine, OCCHUIZZI Simone, SOULIER Emmanuelle.

Messieurs BATALLO Alain, BELTRAN Gabriel, BLASI Frédéric, DURANDEU Rémy, ETIENNE Norbert, GASET Roland, HAGER Sylvain, JARLET Alain.

Excusés : Madame GARCIA Sylvie, Monsieur PAMBRUN Benoît.

Secrétaire de séance : Madame GIL Martine

Monsieur le Président fait lecture de l'arrêté du Président du Conseil Départemental de l'Hérault relatif aux prestations afférentes à l'hébergement et à la dépendance, et aux tarifs journaliers 2024 de l'EHPAD « Les Tilleuls ».

Considérant la délibération de l'assemblée départementale fixant l'objectif d'évolution globale des dépenses pour le secteur des personnes âgées à 5 %, et l'arrêté du Président du Conseil Départemental fixant la valeur du point GIR départemental à 8 € TTC, prenant par ailleurs en compte le GMP validé le 16/05/2023, la tarification de l'EHPAD « Les Tilleuls » au titre de l'exercice budgétaire 2024 est fixée comme suit :

Les tarifs journaliers afférents à l'hébergement de l'EHPAD « Les Tilleuls » sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} mars 2024 :

Tarif applicable à compter du	1^{er} mars 2024
Chambre à deux lits	61,80 €
Chambre individuelle	64,84 €
Hébergement temporaire	64,84 €

Le tarif journalier moyen afférent à l'hébergement applicable aux bénéficiaires de l'aide sociale départementale est fixé à 64,04 €.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/24

ID : 034-263400582-20240404-6_2024-DE



Le tarif journalier afférent à l'hébergement pour les personnes de moins de 60 ans est fixé à 85,22 €.

Pour l'exercice 2024, les tarifs journaliers afférents à la dépendance sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} mars 2024 :

Tarif applicable à compter du	1 ^{er} mars 2024
GIR 1-2	23,19 €
GIR 3-4	14,72 €
GIR 5-6	6,25 €

La dotation pour règlement de la part des prestations dépendance à la charge du Département de l'Hérault est versé à l'EHPAD mensuellement.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Murviel-Lès-Béziers après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, **ADOpte** à l'unanimité des membres présents les tarifs journaliers de l'EHPAD « Les Tilleuls » arrêtés par Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président du CCAS de Murviel-lès-Béziers,

Sylvain HAGER



Secrétaire de séance :